

# Compte rendu réunion de Conseil Municipal du 29 mars 2022

## Étaient présents :

M. Michel PAILLARD, Mme Sophie CHAUVIGNE, M. Pierre FERANDIN, Mme Martine CHEVALIER, M. Hubert LANDAIS, M. Pascal LOCHARD, M. Rodolphe BOUVIER, M. Patrice BRUNEAU, Mme Marjorie GOUPIL (arrivée 19h50), Mme Virginie LEGROUX (arrivée 20h), Mme Monique LEBOSSÉ (arrivée 20h13), M. Jean-Yves LOCHIN (arrivée 20h15), M. Alexis SAUVAGE (arrivée 20h30)

Etaient absents excusés : M. Arnaud BERGERE ayant donné procuration à M. Hubert LANDAIS, M. Jean CHAUVIN ayant donné procuration à Mme Sophie CHAUVIGNE, M. Andony DE SOJANAR ayant donné procuration à Mme Martine CHEVALIER, Mme Betty PIAU et Mme Sylvia BEAUDUCEL

Secrétaire de séance : Mme Martine CHEVALIER

## DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Marchés publics

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des décisions prises concernant les marchés de travaux, fournitures, services et accords-cadres.

N° DECISION	DATE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2022.03.02	01/03/2022	FINANCIER - Acquisition Jardinières - Ecole Élémentaire Jules Ferry	ESPACE CREATIC	5 249,20 €	6 299,04 €

### Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des renoncations au droit de préemption urbain sur le bien vendu sur la commune :

BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	NOTAIRES
habitation	AE 166	3 rue du Grès	Me RIOU
habitation	AO 237	5 Cour du Fau du Teil	Me LEROUX
habitation	AN 206	7 rue des Jonquilles	Me LEROUX

## STRATEGIE, URBANISME, TERRITOIRE, BATIMENTS, VIE ECONOMIQUE ET COMMUNICATION

### **18 Modification protocole ARTT -**

**Maire**

Le Conseil Municipal approuve la modification du protocole ARTT du fait de la mise en place de modulation de temps de travail pour les agents du service technique.

### **Restitution de la commission du 23 mars 2022**

**Maire**

Monsieur le Maire précise que la commission va poursuivre son travail et étudier de nouveaux sujets dont le magazine communal.

### **Choix du logo de Saint-Pierre-La-Cour**

**Maire**

Pascaline Lemasson, chargée de communication, présente les deux options de logo pour la commune. Ces propositions s'inscrivent dans une stratégie de modernisation de la ville et de création d'une nouvelle identité visuelle. Le Conseil Municipal procède au report de la décision afin de permettre de faire droit au plus possible de participation de la part des élus.

A la suite de ce choix, un nouveau volet de la communication va pouvoir être travaillé : le magazine de la commune avec une ligne éditoriale et un nouveau rubriquage.

## INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS, ESPACES VERTS

### **20 Avis de la commune relatif à l'adhésion de la CC du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé territoire d'énergie Mayenne**

**M. Sauvage**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### **21- Conventions d'objectifs et de financements 2022-2026 avec la CAF**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et poursuivre le partenariat avec la CAF qui permet à la commune de percevoir des recettes.

### **Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry – Etude de faisabilité et audit énergétique**

Madame Sophie Chauvigné, adjointe déléguée à la jeunesse et à la vie scolaire, rapporte les conclusions de l'étude et de l'audit du cabinet d'architecte. Ce projet nécessitera un investissement financier très important afin de rendre les bâtiments fonctionnels et pédagogiquement adaptés aux besoins actuels.

Monsieur le Maire présente le programme pluriannuel d'investissement 2020-2026 et précise l'état d'avancement des projets.

**22 Budget principal - Annulation de titre de recettes**

**M. Ferandin**

Le Conseil Municipal renonce au recouvrement d'un titre de recette émis sur l'exercice 2021 pour un montant de 1 475,52 € concernant la participation aux frais de scolarité d'une commune. Cette renonciation fait suite à un accord entre les deux communes.

**23-Vote des comptes de gestion 2021**

**M. Ferandin**

Le Conseil Municipal statue favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, qui ont permis l'exécution du budget de l'exercice, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes mais également sur la comptabilité des valeurs inactives.

**24 Vote des comptes administratifs 2021**

**M. Ferandin**

Le Conseil Municipal, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, donne acte de la présentation qui lui est faite des comptes administratifs des budgets principal et annexes de l'exercice 2021, constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés :

***Compte administratif – Commune***

Fonctionnement Excédentaire 2021	905 750,63 €
Investissement Excédentaire 2021 cumulé	638 500,02 €

***Compte administratif – Lotissement de La Haute Reveurie***

Résultat cumulé - Excédentaire	136 595,83 €
--------------------------------	--------------

***Compte administratif – Lotissement du Ruisseau Graffin***

Résultat cumulé - Excédentaire	346,55 €
--------------------------------	----------

**24 B Affectation des résultats du budget principal de la commune 2021**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif 2021 du budget principal, ainsi qu'il suit :

***Affectation 2021 du résultat de fonctionnement :***

Affectation en section d'investissement (titre au compte 1068) : 905 750.63 €

***Affectation 2021 du résultat d'investissement :***

Affectation en section d'investissement (compte 001) : 638 500.02 €

***Reste à Réaliser 2021 :***

Excédent cumulé des Restes à Réaliser pour 188 728.47 €

## 25-Groupe scolaire Notre Dame – Forfait scolaire 2021/2022

Mme Chauvigné

Le Conseil Municipal approuve le montant de la subvention à verser à l'école privée pour l'année 2022 : 94 560,72 €

## 26-Vote des taux et taxes directes locales 2022

M.Ferandin

Au regard du programme pluriannuel d'investissement et des taux d'imposition pratiqués sur le territoire, le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 2 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, soit 33,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 35,88 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## 27-Vote des subventions 2022

Mme Chauvigné

En dehors de la présence des élus intéressés (Michel Paillard, Pierre Ferandin et Alexis Sauvage), le Conseil Municipal approuve l'enveloppe de subventions à hauteur de 72 000 €, affectée comme suit :

SUBVENTIONS	PROPOSITION 2022
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES SPORTIVES</b>	
Badminton	2 000.00 €
Esprit Danse	9 000.00 €
Football	19 088.00 €
Judo Club	5 000.00 €
Pétanque Club	240.00 €
Rollers	300.00 €
Tennis de Table	6 000.00 €
Volley Ball	100.00 €

SUBVENTIONS	PROPOSITION 2022
<b>AUTRES</b>	
Aide à la Personne-ADMR	10 421.00 €
Anciens Combattants	1 550.00 €
Centre de soins infirmiers	1 000.00 €
Clé solidaire	1 000.00 €
Club de l'amitié	400.00 €
Conciliateur de Justice - Tribunal d'Instance de Laval	50.00 €
Croix rouge	80.00 €
Don du sang	70.00 €
Laval Cyclisme – Fête Communale	2 500.00 €
Le temple des Epices	250.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Lutte contre les nuisibles	550.00 €
Mayenne Nature Environnement	550.00 €
Prévention Routière	210.00 €
Restauration des Calvaires	10.00 €
Secours Catholique	77.00 €
Société des courses hippiques	7 000.00 €
S.P.A. - convention	854.33 €
Tarot	150.00 €
Frelons asiatiques (2 nids en 2021)	500.00 €
Jollivet Lou-Anne	500.00 €
Subventions non-affectées	1 438.67 €
<b>ECOLES – Année scolaire 2021/2022</b>	
Association Pass'Sport Ecole Publique Elémentaire : 145 € - Maternelle : 66 €	211.00 € Dédution sur les crédits scolaires
Association Parents d'Elèves Ecole Jules Ferry	200.00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Notre Dame	200.00 €
Association Parents d'Elèves Collège Notre Dame	400.00 €

## **28-Vote des budgets primitifs 2022**

**Maire, Monsieur Ferandin**

Monsieur le Maire et Monsieur Ferandin exposent aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2022 :

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2022 et autorise Monsieur le Maire à les exécuter :

### Budget principal de la Commune

Section de fonctionnement : 3 034 066 €

Section d'investissement : 3 748 423.99 €

Budget annexe du lotissement de la Reveurie : 813 563,42 €

Budget annexe du lotissement du Ruisseau Graffin : 351,55 €

## **Restitution de la commission**

**M.Ferandin**

- Projet de couverture des terrains de pétanque et réhabilitation du bâtiment : Monsieur Pierre Ferandin, adjoint délégué aux finances et à la vie associative rappelle le calendrier du projet et indique que le cahier des charges a été modifié afin de contenir les dépenses de ce projet. Une réunion de pré-chantier est prévue le 4 avril.
- Couverture terrain pétanque et réhabilitation bâtiment annexe : Après avoir eu une présentation du projet et un rappel de l'historique, le Conseil Municipal souhaite avancer sur ce projet.
- Monsieur Pierre Ferandin rappelle que tous les équipements sportifs sont communaux et sont ensuite mis à la disposition des associations sur différents créneaux.
- Il est précisé qu'un licencié sur deux au sein des associations Pierrots-Courtoises n'habite pas la commune.

## **/ CULTURE ET SOLIDARITES**

Les premiers témoignages sont recueillis par Marie Lemire, chargé des mémoires de Saint-Pierre-La-Cour

## **/ REVUE DE PRESSE**

Les articles de presse concernant la commune ont été transmis aux conseillers municipaux.

## QUESTIONNES DIVERSES

### Le mot du Maire

Les sujets suivants sont présentés par Monsieur le Maire :

- Service médical de proximité Louis Pasteur : la plateforme téléphonique sera ouverte dès le 30 mars avec un numéro de téléphone unique pour les deux sites. Le SMP ouvrira officiellement le 4 avril.
- Restaurant Le Petit Marmiton : l'ouverture est prévue le 4 avril
- Marché : Après un début d'année avec des commerçants absents, le marché a retrouvé sa dynamique (légumes, fruits, galette crêpes, poisson, fromage, produits asiatiques et tacos-burgers)
- Réfugiés ukrainiens : les besoins concernent les jeux pour les enfants et des dons d'argent
- Elections présidentielles et législatives : nouvelle organisation avec 2 bureaux de vote

## AGENDA

- Commission stratégie, urbanisme, territoire, vie économique et communication : samedi 2 avril 2022
- Commission enfance-jeunesse : mercredi 6 avril 2022
- Commission finances, vie associative et manifestations communales : mardi 19 avril 2022
- Conseil Municipal : mardi 3 mai 2022

Vu par Nous, Michel PAILLARD, Maire de SAINT-PIERRE LA COUR. Affiché et publié le 05 avril 2022 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel PAILLARD,  
Maire

